

DEROULEMENT ET CONDITIONS DE PASSAGE DES EPREUVES DE L'EXAMEN

L'examen théorique se passe dans un organisme privé (SGS, LA POSTE etc....). Nous vous présenterons dès que vous le souhaitez. Cependant nous vous évaluerons afin de vous apporter les derniers conseils.

L'examen se passe dans une salle collective avec des tablettes. Chaque candidat passe son examen avec une série de questions différentes.

Votre pièce d'identité et votre convocation seront nécessaire.

Pour pouvoir passer l'examen pratique, il faut avoir obtenu l'examen théorique général du permis de conduire.

Quand ? Lorsque l'ensemble des compétences requises seront validées, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Votre pièce d'identité sera nécessaire. Le cas échéant pensez à votre livret d'apprentissage (en cas de conduite accompagnée).

Votre examinateur sera amené à effectuer le contrôle de ces documents avant le début de l'examen.

Vous allez être évalué sur un parcours qui comporte des passages en et hors agglomération. L'examineur va vérifier votre capacité à déceler les changements de situations sur la route et à vous y adapter.

Dans tous les cas il faudra conduire de façon académique et à allure soutenue sur route et sur autoroute. Votre examinateur vous donnera des directions simples ou un itinéraire avec panneaux (parcours autonome) afin de vérifier votre capacité à vous diriger sans danger.

Durant cet examen, des objectifs complémentaires à valider :

1 Test de vue :

L'examineur pourra par exemple vous demander de lire la plaque d'immatriculation de la voiture se trouvant devant vous, ou de lire une inscription sur un panneau pour vérifier votre vue.

2 Vérifications intérieures et extérieures :

Lors de votre passage à l'examen pratique du permis de conduire, l'inspecteur va vous demander de procéder à 2 vérifications, qui comptent pour 3 points :

3 Un arrêt de précision :

La réalisation d'un arrêt de précision devra être réalisé soit à l'occasion d'un arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical précis et visible, selon les consignes de votre examinateur.

4 Une Manœuvre en marche arrière :

La réalisation d'une des 6 manœuvres en marche arrière choisie par l'expert qui détermine le moment (marche arrière en ligne droite ; marche arrière en arrondi ou en angle ; rangement en créneau ; rangement en épi ; rangement en bataille ; demi- tour)

On vous jugera surtout sur votre capacité à maintenir la sécurité pendant votre manœuvre et sur votre technicité.